

Chapitre VI

L'acteur associatif et la discrimination

Roubaix, une configuration locale

Dans le domaine associatif, Roubaix est perçu comme une situation exemplaire. On évoque les « 1500 associations de la ville », le foisonnement associatif, sa capacité d'innovation et d'initiative, sa performativité puisque ce serait grâce à cette mobilisation associative multiforme que la cohésion sociale serait maintenue malgré des indicateurs sociaux désastreux. Cette image d'exemplarité du mouvement associatif est largement contredite par le discours des acteurs associatifs aujourd'hui. Ils dénoncent en vrac les divisions du réseau associatif devenu artificiel et qui empêchent la mobilisation commune sur des enjeux communs, leur engluement dans des procédures techniques des politiques publiques qui apparaissent fortement pénalisantes (retards de décision, retards de paiement, caractère erratique des montants de subventions, lourdeur administrative imposant de recruter des emplois de type bureaucratique pour gérer les procédures). Ils dénoncent l'instrumentation dont ils sont victimes de la part des pouvoirs publics qui les appellent à être les relais des politiques plutôt que de reconnaître qu'ils représentent la mise en forme du vécu du monde d'en bas.

Enfin, les menaces qui pèsent sur la situation économique de ces associations après une période de grande création d'emplois grâce au dispositif de contrats aidés conduisent à une situation où se combinent la crainte des plans sociaux et le sentiment d'une perte de sens. Sont également évoqués les essoufflements, fatigues de militants qui deviennent âgés alors même que les savoirs et les savoir-faire n'ont pas été transmis à de nouvelles

générations, la difficulté à trouver des bénévoles et donc une situation d'asphyxie où se croisent la perte d'énergie du bénévolat et la difficulté croissante à financer des emplois permanents. La dépression, « l'exit », le dépôt de bilan semblent être devenus le quotidien dominant du mouvement associatif.

Là aussi, il est commun de décrire l'historicité du mouvement associatif par une chronologie générationnelle. Se succèdent donc dans ce descriptif les associations issues du monde industriel désormais détruit (comités de fête, clubs sportifs, associations culturelles traditionnelles comme « Les Patoisants », la Fédération des associations laïques représentant peut-être l'emblème de ce mouvement sur son versant civique et militant, prédominance du discours laïque, défense de l'école qui a conduit d'ailleurs ces associations à développer des activités socio-éducatives qui ont été les prémisses de la création d'un certain nombre de centres sociaux) ; puis dans la mouvance de l'Alma Gare à la fin des années 70 apparaissent la figure de l'habitant et les comités de quartier réunis dans une association inter-quartiers, l'A.I.R.. Puis dans les années 90, à la suite des mouvements civiques, l'émergence rapide d'un réseau d'associations de jeunes dont la territorialité semble calquée sur celle des comités de quartier. Enfin, fin des années 90, émergence d'associations sur des enjeux divers (islam, culture, économie sociale).

La vie associative roubaissienne serait donc un millefeuille, une sédimentation de strates correspondant à des générations, opposition entre les anciens et les jeunes, générations non seulement biologiques mais aussi générations de savoir-faire, les anciens se réfèrent au mouvement d'éducation populaire laïque et chrétien, amicales laïques liées aux partis de gauche, militants chrétiens issus de la mouvance chrétienne sociale (M.L.O., M.P.F. puis A.P.F. devenue C.L.C.V. et

J.O.C.), militants qui ont eux aussi largement rejoint la gauche sans avoir complètement coupé les ponts avec la démocratie chrétienne.

Cette analyse en terme de chronologie doit être complétée par une analyse plus synchronique permettant de dégager comment se structure ce champ.

C'est l'immense avantage du travail de Catherine Neveu⁶⁷ que d'avoir livré en quelque sorte la clé de ce rapport à travers la construction entre « habitants » et « jeunes » de catégories qu'elle désigne du terme de « nous illégitimes ». Elle montre à juste titre que la création des comités de quartier à partir de 1977 (1978 : création du Comité de quartiers Fresnoy-Mackellerie) par la nouvelle municipalité et son adjoint chargé de ces questions, Marc Vandewynckèle, se réfère aux luttes de l'Alma-Gare. C'est en effet à l'Alma-Gare que se crée le premier Atelier populaire d'urbanisme qui veut représenter les habitants dans le dialogue avec les pouvoirs publics et réclame des moyens pour fonctionner, aide technique dans un premier temps, permanent-habitant ensuite.

Or Catherine Neveu montre bien en quoi, derrière la figure de l'habitant se cache trois modèles d'action. Le premier modèle est celui des « almagariens », c'est le modèle des luttes urbaines dont les figures sont calquées du mouvement ouvrier. Le permanent-habitant n'est jamais qu'une nouvelle forme de permanent syndical et la lutte urbaine est la poursuite de la lutte des classes sur le champs du logement. La lutte de l'Alma-Gare postule donc un habitant conflictuel construisant des rapports de force autour de revendications.

Les comités de quartiers promus par la municipalité se réfèrent plutôt à l'idéal de la démocratie locale tel qu'il émerge à Grenoble ; il s'agit de redéfinir la gouvernance par une plus forte participation des habitants, compléter la démocratie représentative par la démocratie participative, ce qui renvoie aux aspirations de classes

moyennes : jeunes actifs, informés et cultivés qui mettent en cause le monopole de l'expertise dans la vie politique et souhaitent intervenir sur les décisions concernant leur environnement et leur cadre de vie.

Si la référence de l'Alma gare garantit la figure de l'exemplarité, la ville rappellera souvent que les comités de quartier doivent être pluralistes, condamnant ainsi la perspective classiste défendue par l'Alma-Gare. Cette séparation entre l'Alma et les autres quartiers sera confirmée dans l'organigramme de la municipalité de l'union de la gauche puisque les affaires de l'Alma seront gérées par le S.A.E.D. alors même qu'un bureau des quartiers apporte son appui technique à l'émergence et à la consolidation des comités de quartiers sur les autres quartiers.

Un troisième modèle apparaît à partir du milieu des années 1980 avec la mise en œuvre des différents contrats de la politique de ville (DSQ puis DSU, Contrat de Ville et GPV) où, à travers la participation des habitants les comités de quartier sont progressivement englués dans la gestion des procédures bureaucratiques, leur revendication de bénéficiaire de permanents étant un facteur d'accélération de ce processus. De ce fait, le comité de quartier n'est plus cet « espace public partiel » où se construit une parole collective indépendante du pouvoir local, où se met en forme le vécu du monde d'en bas, où se gèrent également les contradictions internes au collectif, mais de plus en plus une machinerie happée par les tâches administratives et financières où les militants dont la figure devient indécidable par rapport à celle des techniciens, mobilisent tout leur temps pour participer à différentes réunions de travail, perdant ainsi progressivement le contact avec l'habitant. Ce processus de bureaucratisation vient nourrir le soupçon exprimé par la municipalité que les comités de quartier ne représenteraient pas vraiment les habitants du quartier.

Derrière la figure de l'Habitant avec un grand « H », se cachent donc trois modèles d'action peu explicités. Chacun en utilisant le terme d'habitant ou en se référant aux comités de quartier y projette son adhésion à l'un de ces trois modèles, mais en même temps, il est pris dans la sédimentation des significations associées dans le même terme, d'où d'ailleurs la volonté récurrente des différents acteurs de définir les mots sans que ce soit jamais fait.

La figure de l'Habitant serait donc la version locale du citoyen abstrait de l'universel républicain rendant illégitime un certain nombre d'expressions particularistes et, plus particulièrement, ne permettant pas de gérer la question de la prise en charge par l'espace public des particularités liées ou assignées à une origine ethnique.

Face aux comités de quartier et aussi aux centres sociaux, est apparu à la fin des années 1990, un certain nombre d'associations de jeunes ou de jeunesse. Ce phénomène est national et a été largement soutenu par les politiques publiques et particulièrement les financements du Fonds d'action sociale. A Roubaix, comme dans d'autres lieux, ces associations sont créées, pour l'essentiel, par des jeunes garçons issus de l'immigration maghrébine ou en tout cas d'origine algérienne puisque de nombreux jeunes fils de harkis ont participé à cette aventure.

Ces associations de jeunes ont été soutenues par la municipalité et particulièrement l'adjoint à la Jeunesse et à la Politique de la ville qui voyait là un atout pour renforcer sa place stratégique dans le dispositif municipal. Le fait que ces associations de jeunes se constituent parce qu'ils estiment que les centres sociaux, les clubs sportifs, les comités de quartier ne prennent pas en compte le problème de la jeunesse ou apportent des réponses à ces

questions qui sont invalides, voire excluantes, stigmatisantes et discriminantes, inscrit les associations de jeunes dans un parallélisme conflictuel avec les centres sociaux et les comités de quartier. La consigne d'ailleurs de l'adjoint à la Jeunesse est « pas plus d'une association de jeunes par quartier ».

Afin de gérer le rapport entre la municipalité et les associations de jeunes, la ville soutient la création d'une Fédération des associations de Jeunes, parallèle de l'association inter-quartier de Roubaix. Cette Fédération des associations de jeunes est-elle un lieu-ressources des associations de jeunes pour se constituer un point de vue face à la municipalité ou est-elle le relais à fins de contrôle et de régulation de la municipalité ?

Pourquoi désigner ces associations comme étant des associations de jeunes alors même que chacun sait que les jeunes en question sont plutôt issus de l'immigration et que leurs permanents et animateurs ne sont plus, à proprement parler, jeunes. Comme le dit justement Catherine Neveu, le terme « jeune » semble répondre à la revendication de banalisation de l'origine ethnique des jeunes mais ce faisant, elles les enferment dans une injonction paradoxale. Ces associations de jeunes n'existent que parce qu'il y a un problème relatif aux jeunes issus de l'immigration, mais la parole de ces associations n'est légitime que si elle est vidée de tout contenu particulariste faisant référence donc à un autre universel abstrait, comme celui de citoyen et d'habitant, le jeune. La catégorie jeune fonctionne donc comme un déni, comme une euphémisation (puisque chacun sait ce dont on parle, de quels jeunes on parle). Elle prend place aussi dans la difficulté des jeunes d'accéder au marché du travail qui conduit à élargir démesurément la catégorie jeune pour y inclure des hommes adultes de près de 40 ans dont la seule in-

sersion sociale et professionnelle est précisément à travers ces associations de jeunes qu'ils ont créées ou qui ont été créées à cet effet.

Les deux « nous illégitimes » que sont l'habitant et le jeune ont été construits par la configuration locale dans un rapport d'opposition, c'est-à-dire qu'ils sont une coproduction des acteurs associatifs et du pouvoir municipal mais, en même temps, ils affrontent les mêmes enjeux communs.

Comment sortir de cette posture du "nous" illégitime, comment articuler la position du "je" et la position du "nous", articulation qui passe chez les vieux militants du comité de quartier par une interrogation sur les modes de reconnaissance de l'engagement personnel, chez les jeunes issus de l'immigration, par la combinaison entre l'engagement collectif bénévole et l'insertion professionnelle et la réussite sociale ?

On pourrait donc postuler que, dès lors que les différentes « régions » du monde associatif roubaisien entrent en crise, elles seront en capacité de se réunir pour aborder ensemble les problèmes qui les concernent, à savoir le poids économique du monde associatif, les figures de la démocratie participative, le rapport aux pouvoirs publics, le poids des catégories entre habitants et jeunes comme autrefois on parlait d'une part d'associations roubaisiennes, d'autre part d'associations étrangères, la combinaison entre individu et collectif ?

J'analyserai ici la situation du mouvement associatif directement confronté à la discrimination.

Les associations de jeunes entre citoyenneté et victimisation

Le passage des « émeutes » de la région lyonnaise aux marches de 1983 et 1984 marque le passage d'une violence infra-politique à l'émergence d'un mouvement social. On ne reviendra pas sur l'histoire de la sortie de ce mouvement social à travers la constitution d'associations nationales à vocation de lutte contre le racisme, ou de promotion des droits civiques.

On retiendra plutôt que ce mouvement, à Roubaix comme ailleurs, fut traversé par un débat qui n'a pas été réglé. Comme le rappelle Catherine Neveu : « *Un débat ayant eu lieu en mars 1984 autour du film « Douce France, la saga du mouvement beur, » ayant mis en présence deux des leaders historiques du mouvement beur, illustre ces interrogations de manière particulièrement claires* ». D'un côté, Saïd Bouamama, qui, tirant le bilan du mouvement associatif des jeunes issus de l'immigration, estime que les dérives ont commencé à partir du moment où il y a eu des salariés par une canalisation des associations. D'un autre côté, ou en face, Slimane Tir qui se demande comment on crée du collectif tout en essayant de gérer un avenir pour chacun. On est toujours confronté à cela : promotion individuelle, collective et qui en conclut le vrai problème « comment on fait autrement de la politique ».

Ce clivage entre deux personnalités locales recouvre le débat entre habitants et jeunes et pose la condition de leur alliance.

Dans une conférence tenue le 11 septembre 2003) tenue dans la salle des conférences de la ville de Roubaix, Saïd Bouamama réitère sa position de fond, hyper critique, privilégiant la construction de l'autonomie face aux risques d'instrumentalisation institutionnelle. Son argumentation est peut-être résumée de la manière suivante :

- La ville de Roubaix est construite selon un modèle de despotisme éclairé de paternalité bienveillante produisant un rapport instrumental entre l'état local, la municipalité représentée par le maire et la société civile. Ce rapport de despotisme éclairé conduit à intégrer toutes les contestations pour les neutraliser afin de garantir la paix sociale.

- Afin de construire cette figure de despotisme éclairé, il faut opposer à la logique du conflit la logique de la cohésion sociale en promouvant un sujet social globalisant. Le sujet ouvrier a disparu et la ville a tenté de donner un substitut à ce sujet ouvrier disparu à travers des formes de sujet global abstrait universel tels que l'habitant ou le roubaisien ou le jeune.

- La figure du sujet social unifié, du despotisme éclairé conduit à une injonction d'unicité, renvoyant toute expression du particularisme dans l'illégitimité et la suspicion. La volonté de promouvoir un sujet social unifié se traduit par une obsession de la peur de l'émeute, un postulat de la paix sociale qui délégitime toute posture de conflit induisant une confusion entre violence et conflit.

- Or, l'absence de conflit détourne la violence d'un cadre démocratique vers d'autres postures : violences contre les biens publics, violences familiales, violence entre pairs ou autodestructrice (drogue,

suicide). Le prix à payer de la paix sociale est cette violence infra-politiques. Dans ce référentiel global de la ville de Roubaix (sujet social unifié, prima de la cohésion sociale, despotisme éclairé), les associations ne peuvent plus être porteuses d'une dynamique citoyenne collective mais sont rabattues sur une logique d'outil, de relais des politiques publiques.

- De ce fait, les élites qui émergent grâce à cette dynamique associative sont prises dans ce rapport instrumenté, qu'il s'agisse, à travers les opérations « grands frères » d'appeler des jeunes à jouer un rôle de médiation pour canaliser les problèmes sociaux, (c'est la figure du médiateur, du petit délinquant qui devient travailleur social, du grand frère) soit que, dès lors qu'ils réussissent à l'école et au travail, ils sont représentés comme des preuves de la réussite du modèle d'intégration du fait qu'ils ont abandonné leurs origines sociales et culturelles, invalidant la situation de ceux qui sont exclus et qui donc le seraient parce qu'ils ne font pas d'efforts contrairement à ceux qui réussissent et associant la figure de la réussite à celle du retournement, à la figure du traître.

- Ce référentiel de despotisme éclairé vient redoubler localement dans le rapport à l'immigration, la tradition coloniale que Saïd Bouamama définit comme postulat « capacitaire », c'est-à-dire un rapport colonial entre éducateurs et éduqués impliquant la non-reconnaissance des savoirs produits par les classes populaires, logique qui peut être bienveillante, de type éducatif et paternaliste, logique mise en œuvre dans les centres sociaux et les comités de quartier, ce qui explique le rejet de ces institutions par les jeunes issus de l'immigration qui reconnaissent la charge implicite de mise à distance et d'infériorisation⁶⁸.

68- On retrouve la même prégnance d'un modèle colonial que j'avais identifié chez les Harkis par la production du rapport entre l'armée régulière et les supplétifs. Faire l'hypothèse que le développement des subventions d'associations de Harkis a développé une logique d'offre et donc des capacités objectives plus fortes d'émergence d'élites via le monde associatif, la combinaison, ce mode de production des élites condamnées à être soit des traîtres ou des relais avec le maintien du référentiel colonial génèrent une mise en concurrence généralisée au croisement des ambitions individuelles et des logiques collectives.

Ainsi constater l'intérêt que les associations ont à se construire un espace de débats pour par exemple prendre acte de leurs propres stratifications, réévaluer leur rapport à l'institution municipale, à la culture politique locale, suppose une prise de conscience de l'effet des logiques discriminatoires dans l'organisation associative et que donc, à l'évidence, c'est une modification par eux-mêmes des modes d'organisation associative qui apparaît comme une condition majeure pour lutter efficacement contre les discriminations raciales et au-delà de toute forme de discrimination. Cet intérêt objectif ne se traduira pas forcément par une efficacité opérationnelle. Cette efficacité suppose,

au préalable, qu'un travail critique soit fait par les associations sur leurs propres fonctionnements et que l'on sorte, à ce propos, de la figure de la victime.

En quelque sorte, il ne s'agit pas d'opposer autonomie et alliance mais de les combiner et donc de combiner la capacité de travail critique sur soi des différents secteurs associatifs et la capacité du monde politique à produire une offre susceptible d'héberger cette stratégie d'alliance.